

## Lancement des campus des métiers et des qualifications

---

### **Un pôle de formation en synergie avec les politiques territoriales de développement économique**

Les Campus des métiers et des qualifications contribuent à **soutenir**, par la formation, **les politiques territoriales de développement économique et social**. Leur dynamique doit faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi. Ils peuvent en outre s'inscrire dans une synergie avec les pôles de compétitivités régionaux.

C'est pour répondre à ces enjeux que les collectivités régionales sont associées dès la conception du campus.

La loi pour la refondation de l'école du 8 juillet 2013 fixe à la Nation l'objectif de **valoriser l'enseignement professionnel, atout pour le redressement productif de la France et pour l'insertion professionnelle des jeunes**. La création des Campus des métiers et des qualifications s'inscrit dans cette perspective.

**Les campus des métiers regroupent des acteurs de la formation professionnelle autour d'une filière économique.** Ils peuvent rechercher des synergies entre des lycées professionnels et polyvalents, des centres de formation des apprentis, des organismes de formation, des établissements d'enseignement supérieur, des laboratoires de recherche ainsi que des entreprises. Regroupant en un même lieu et/ou en réseau des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, il associe, au sein d'un partenariat renforcé, des entreprises, des laboratoires de recherche et des associations à caractère sportif et culturel. Il comprend au moins un établissement public local d'enseignement.

**Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à enjeu économique national ou régional soutenu par la collectivité et les entreprises** (pôles de compétitivités, développement de nouvelles filières industrielles...) : aéronautique, bâtiment et travaux publics, énergies nouvelles, numérique, métallurgie...

Ils proposent aux jeunes des pôles d'excellence offrant une gamme de formations générales, technologiques et professionnelles jusqu'au plus haut niveau, dans un champ d'activités d'avenir. Ils permettront aux entreprises d'embaucher des salariés bien formés et favoriseront le développement économique régional et l'insertion professionnelle des jeunes.

Il se dote d'**équipements résidentiels** et soutient la vie associative afin de créer un climat propice à une dynamique de formation durable.

Les Campus des métiers et des qualifications proposent **des filières de formation en lien avec la politique de redressement productif** :

- **filières créatrices d'emploi**, telles que celles de l'industrie, du bâtiment et des travaux publics, des industries graphiques, de l'énergie, du numérique, mais aussi de l'hôtellerie-restauration et d'autres secteurs des services
- **filières d'avenir**, en lien notamment avec les technologies génériques, dont le numérique, la santé et l'économie du vivant, la transition énergétique ou la sécurisation des informations et des transactions

Les liens privilégiés avec les entreprises locales facilitent l'accueil des élèves pour leur formation en entreprise et la formation continue des salariés. Ils favorisent également la

réalisation de prototypes, en mettant des plateaux techniques à disposition du campus. C'est un lieu propice à l'**innovation technologique** sous toutes ses formes et aux **transferts de compétences**.

Afin de favoriser les parcours des élèves jusqu'aux diplômes de l'enseignement supérieur, les Campus des métiers et des qualifications **facilitent la mixité des parcours**, permettant aux jeunes d'adopter différents statuts tout au long de leur formation : scolaire, apprentissage, voire stagiaire de la formation professionnelle. Ils jouent également un rôle important en matière d'information sur les possibilités offertes par la **validation des acquis de l'expérience** (VAE). Ainsi les Campus des métiers et des qualifications peuvent comporter des centres de formation d'apprentis (CFA) et des organismes de formation continue. Parmi les objectifs des Campus figure le développement de la dimension internationale de leurs formations.

Ces campus participent ainsi au redressement productif, au développement économique des territoires et à la compétitivité des nouvelles filières industrielles en mobilisant les établissements d'enseignement professionnel et technologique.

### **Le label "campus des métiers et des qualifications"**

Les projets de campus font l'objet d'une labellisation pour une durée de quatre ans, renouvelable. Cette labellisation est attribuée par une commission composée de représentants des collectivités régionales, des recteurs, de l'Association des régions de France (ARF), des inspections générales de l'éducation nationale, des directions du ministère de l'éducation nationale, du ministère de l'enseignement supérieur et du ministère du redressement productif.

### **12 campus déjà labélisés**

Dans le cadre du premier appel à projets, paru au Bulletin officiel de l'Éducation nationale du 16 mai 2013, 17 projets ont été présentés par les régions et les rectorats. Douze projets ont fait l'objet d'une proposition de labellisation par la commission. Ils concernent des filières marquées par l'évolution accélérée des technologies.

Une dynamique qui se poursuit

**Un deuxième appel à projets est prévu pour l'année scolaire en cours.** Il sera l'occasion d'atteindre l'**objectif de réalisation d'au moins un Campus des métiers par région**, de faire émerger des Campus des métiers autour de thématiques très innovantes comme le numérique ou très ancrées dans des dynamiques régionales comme le tourisme, l'hôtellerie et la restauration. Il fera l'objet d'un partenariat renforcé avec l'Association des régions de France.

Un décret définissant le label "Campus des métiers et des qualifications" et fixant les conditions de labellisation devrait être présenté aux instances consultatives d'ici fin novembre. La liste des campus labellisés sera publiée par arrêté.

Ce décret précisera la composition de la commission nationale de labellisation dans laquelle des représentants du ministère du redressement productif seront intégrés.

**Un bilan d'étape et un suivi de chaque campus seront assurés par la commission de labellisation** avec l'appui de la DGESCO, à l'issue de deux ans d'attribution du label. Une évaluation des activités et des résultats des campus labellisés sera réalisée au cours de la

quatrième année de labellisation, en vue du renouvellement du label. Des indicateurs communs d'évaluation seront produits pour évaluer les résultats et l'impact sur le territoire.

### Campus des métiers et des qualifications :

- **Campus des métiers et des qualifications de l'aéronautique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.** Axes : construction et maintenance aéronautique (militaire et civile), technologies associées (mécanique, mécatronique, électronique) et services associés aux industries. PACA / Aix-Marseille / Vitrolles
- **Campus des métiers et des qualifications - Aérocampus Aquitaine** Axes : construction et maintenance aéronautique (militaire et civile), technologies associées (mécanique, mécatronique, électronique) et services associés aux industries. Aquitaine / Bordeaux / Latresne (sud de la ville de Bordeaux)
- **Campus des métiers et des qualifications de l'aéronautique - Aérocampus Auvergne.** Axes : construction et maintenance aéronautique (militaire et civile), technologies associées (mécanique, mécatronique, électronique) et services associés aux industries .Auvergne / Clermont-Ferrand / Clermont-Ferrand
- **Campus des métiers et des qualifications de l'aéronautique en Pays de Loire** Axes : construction et maintenance aéronautique (militaire et civile), technologies associées (mécanique, mécatronique, électronique). Pays de la Loire / Nantes / Saint-Nazaire
- **Campus des métiers et des qualifications aux métiers des travaux publics** Axes : réalisation de matériaux pour les travaux publics (exemple : la construction de la route du futur, la route durable avec coproduits, déchets, etc.).Nord-Pas-de-Calais / Lille / Bruay la Bussière (Pas de Calais - Communauté d'agglomération de l'Artois. Ancien bassin minier)
- **Campus des métiers et des qualifications de l'habitat, des énergies renouvelables et de l'éco-construction.** Axes : habitat HQE, nouveaux matériaux de l'éco-construction et du bâtiment durable, nouvelles énergies./ Languedoc-Roussillon / Montpellier / Bassin nîmois
- **Campus des métiers et des qualifications de l'industrie et des énergies** Deux axes principaux : maintenance industrielle des équipements nucléaires et développement de l'énergie hydraulique (utilisation des courants marins). Basse-Normandie / Caen / Cherbourg
- **Campus des métiers et des qualifications des énergies et de l'efficacité énergétique.** Axes principaux : développement de l'éolien, énergies. Axes secondaires : habitat, nucléaire, méthanisation./ Haute-Normandie / Rouen / Fécamp
- **Campus des métiers et des qualifications Grenoble Énergies.** Axes : maîtrise de l'énergie et de la production d'énergies renouvelables (piles à combustible) Rhône-Alpes / Grenoble / Bassin grenoblois
- **Campus des métiers et des qualifications Plasticampus.** Axe : plasturgie. / Rhône-Alpes / Lyon / Bassin d'Oyonnax
- **Campus des métiers et des qualifications de la métallurgie et de la plasturgie** Axes : mécanique, sidérurgie et transformation de l'acier (travail des métaux, fonderie, fabrication de produits métalliques, informatiques, électroniques et optique, d'équipements électriques). Picardie / Amiens / Saint-Quentin
- **Campus des métiers et des qualifications Énergie et maintenance.** Axes : matériaux et énergie. Lorraine / Nancy-Metz / Bassin de Thionville et vallée de la Fensch